

Objectifs :

Maîtriser le rôle et les attributions du CSE et de la CSSCT en matière santé, sécurité et conditions de travail.

Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels.

S'approprier les méthodes pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Optimiser les ressources et les moyens en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Public concerné et prérequis :

PARTICIPANTS

Représentants du personnel au Comité Social et Economique. Membres de la commission de santé, sécurité et conditions de travail.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

Qualification des intervenants :

Formation animée par un consultant spécialisé

Moyens pédagogiques et techniques :

Vidéo-projecteur, Paper-board,

Evaluation au début de la formation sur les attentes

Théorie, Mises en situation, Cas Pratiques

Exercices

Support de cours envoyé par mail

Durée, effectifs :

35 heures.

11 stagiaires.

Programme :

1) Introduction

- Présentation de la formation

- Autodiagnostic

- Tour de table

2) Connaître les prérogatives du C.S.E. en matière de SSCT

- Qu'est-ce que le CSE
- Connaître les missions du CSE selon l'effectif de l'entreprise
- Intégrer les missions en santé sécurité
- Les modalités de fonctionnement
- Distinguer les consultations du CSE en matière de conditions de travail
- Comprendre les généralités sur :
 - La BDES
 - Maîtriser le droit d'alerte et le droit de retrait
 - Le droit de faire appel à un expert habilité
 - Le règlement intérieur du CSE
 - L'Ordre du jour, les PV de réunions

Travaux pratiques : Quiz sur les missions du CSE

3) Identifier les enjeux et les acteurs de la santé et sécurité au travail

- Anticiper les impacts de la santé et sécurité au travail.
- Connaître les responsabilités de l'employeur en matière de prévention.
- Analyser les neuf principes de prévention.
- Solliciter les acteurs internes et externes à l'entreprise.
- Évaluer l'opportunité de créer une CSSCT.

4) Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle et les attributions du CSE en matière de prévention des risques professionnels.
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT.
- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement, circulation et affichage.
- Recourir à la formation et la protection des représentants du personnel. Délit d'entrave.
- Faire appel à une expertise en qualité du travail et de l'emploi.
- Travaux pratiques : Quiz sur le rôle et fonctionnement du CSE en termes de SSCT. Débat et dialogue sur la liste des documents à fournir par l'employeur au CSE.

5) Repérer les risques professionnels au sein de son établissement

- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels. Évaluer les risques, les identifier et les hiérarchiser.
- Proposer des mesures de prévention.

Travaux pratiques : Quiz : distinguer Risques, Dangers et évènements déclencheurs

6) Comprendre les risques psychosociaux

- Recenser les facteurs de RPS.
- Distinguer les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire.
- Appliquer le cadre réglementaire de la prévention des RPS.

- Repérer les Risques Psychosociaux.
- Comprendre les mécanismes du stress au travail et ses conséquences sur la santé.
- Agir en cas de situation de harcèlement.

Travaux pratiques : Repérer les causes, les effets et les mesures de prévention à partir d'une vidéo.

7) Accidents du travail et maladies professionnelles

- Définition de l'accident de travail et celui de trajet.
- Reconnaissance de la maladie professionnelle.
- Suivre les indicateurs de la santé et sécurité au travail.

Travaux pratiques : Quiz.

8) Promouvoir la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail

- Réaliser des inspections et des enquêtes.
- Analyser les postes de travail en tenant compte du travail réel.
- S'appuyer sur le document unique et le plan annuel de prévention.
- Intervenir en cas de danger grave et imminent.
- Analyser les documents de prévention.
- Proposer des mesures.

Travaux pratiques : Analyser les causes d'un accident du travail à partir d'une vidéo avec la méthode de l'arbre des causes et recenser les mesures de prévention.

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation tout au long de la formation

Evaluation en fin de formation sur l'atteinte des objectifs

Evaluation à froid de 15 jours à 2 mois après la fin de la formation

Sanction visée :

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :

Inscription au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'action

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

OUI

Tarif :

1 099,00 €

Taux de satisfaction de la formation :

97.25